



**Jean Pierre VALLERY**  
Délégué Syndical Central GDF SUEZ S.A.  
Portable : 06 16 26 59 04  
Email : jean-pierre.vallery@gdfsuez.com

## **PARTAGE DES PROFITS ET/OU AUGMENTATION DU SALAIRE NATIONAL DE BASE**

*Le 11 juillet 2012, notre Organisation Syndicale, bien que privilégiant le pouvoir d'achat immédiat, a signé l'accord groupe GDF SUEZ relatif à l'association des salariés aux performances du Groupe.*

### **Quelle en est l'essence ?**

La loi du 29 juillet 2011 a instauré l'obligation pour les entreprises de négocier une prime de partage des profits dès lors que le dividende de l'année est supérieur à la moyenne des 2 années précédentes.

Nous n'avions pu en bénéficier en 2011 mais en 2012 le dividende versé étant de 1.5 € par action, supérieur à la moyenne des 2 années précédente de 1.485€, nous sommes devenus éligibles. C'est la déclinaison de la proposition de N. SARKOZY en son temps d'attribuer 1500 € à chaque salarié !

Faites la différence, elle est pas «belge» la vie...

Les salariés se verront donc attribuer 35 actions alors qu'ils en ont perçu 25 en 2011 et ces 10 actions de plus, dans un contexte défavorable au prix de l'action qui s'est effondré et ne redécoule toujours pas, devraient compenser la valeur nominale en maintenant le montant attribué.

### **En parallèle**

Nous déplorons les dernières mesures prises en termes d'épargne salariale et d'épargne retraite.

En effet, le taux du « forfait social » portant sur les primes d'intéressement, participation, abondements versés par les employeurs sur les PEE et PERCO, ou encore leurs contributions au financement des régimes de retraite supplémentaires, a été relevé de 8 à 20 % depuis le 1er août 2012.

De même, pour les prélèvements sociaux sur les stock-options et les actions gratuites passés de 8 à 10 % pour la contribution salariale.

## Notre souhait

Est de voir le Salaire National de Base progresser de manière significative. Malheureusement nous sommes inquiets.

Pourquoi ?

Et bien dans le prolongement des négociations en cours sur l'Aménagement du Temps de Travail sur le marché des Particuliers, de la baisse des effectifs de l'ordre de 150 salariés chez les grands comptes (EC), la Direction nous a annoncé un énième plan d'économies de 750 millions d'euros.

Quid de ce plan, passera-t-il par de nouvelles économies si c'est encore possible, le gain de nouveaux marchés dans un contexte concurrentiel défavorable ou bien simplement par une optimisation des effectifs au niveau BEE d'environ 7500 personnes ?

Nous sommes inquiets d'autant plus que les choix influenceront aussi sur l'emploi externe en mettant en péril l'activité de nos fournisseurs. Bref, tout va bien !

**Nous en terminons en insistant sur la nécessité de donner du pouvoir d'achat immédiat aux salariés, argent qui sera forcément réinvesti dans l'économie et alimentera les différentes caisses de retraite complémentaire comme l'Agirc et l'Arrco dont les réserves ont fondu et qui pourraient rencontrer vers 2020 des problèmes de solvabilité envers leurs ayants-droit.**

La **Solidarité**  
a de l'**Avenir**

